



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de transport

Question écrite n° 67969

Texte de la question

Les parents d'adultes handicapés ou polyhandicapés rencontrent actuellement de grandes difficultés au sujet des frais de transport vers les maisons d'accueil spécialisées. En effet, le transport quotidien en taxi ou en véhicule sanitaire n'est plus pris en charge par l'assurance maladie, ce qui occasionne pour les familles une charge pécuniaire supplémentaire souvent très difficile à assumer. Pourtant, cette astreinte morale et financière semble relever directement du droit à compensation. Compte tenu de cette regrettable situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de lui indiquer les mesures urgentes qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67969

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6232